

LE ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

BUREAU DU JOURNAL.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus
chez M. SAUZON imprimeur du Journal, rue
Nationale, 70, (AFFRANCHIR).

Annonces, 25 c.; Réclames, 50 c. la ligne.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Roanne, 1 an 6 fr.

Département 7 »

Hors du Département 10 »

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire.

Roanne, le 20 juin 1852.

CHRONIQUE LOCALE.

Saint Médard menace fort de vouloir tenir parole jusqu'à la fin du quarantième jour assigné par le proverbe. En attendant, la surface de nos contrées commence à disparaître sous les eaux d'une manière inquiétante et les cataractes du ciel semblent nous menacer d'un nouveau déluge : heureusement qu'hier encore nous avons vu resplendir au firmament les couleurs diaprées de l'arc-en-ciel et nous nous sommes rassurés à la vue de ce divin signe d'alliance.

Exempts donc de tout souci à l'endroit d'une complète immersion, nous contemplerons d'un œil plus tranquille les débordements partiels qui se sont fait sentir dans beaucoup d'endroits et qui sont venus apporter quelques entraves à la circulation.

Avant hier à Pontcharrat les eaux s'étaient amassées en une si grande abondance que la voiture venant de Lyon à Roanne n'a pu traverser la route qu'à grand renfort de chevaux et non pas sans faire prendre un désagréable bain de pieds aux voyageurs qu'elle contenait.

La rivière de Rhins de son côté, après une crue rapide de 1 mètre 50 cent., a débordé ses limites et fait invasion sur les terres voisines.

Oudan, ce mince filet d'eau, a cru devoir s'enfler aussi et donner à l'endroit de sa chute dans la Loire un échantillon, en petit il est vrai, du saut du Niagara.

Il paraît aussi que le Rhône s'est emparé de la voie de fer entre Lyon et Givors.

Mais c'est surtout notre Loire qui a pris un aspect imposant : elle s'est élevée jusqu'à quatre mètres à l'échelle du canal, c'est-à-dire qu'elle a dépassé de 20 centimètres la crue, déjà si haute, du 15 mai 1852.

Les eaux bourbeuses du fleuve entraînaient malheureusement dans leur course vagabonde des arbres, des filets, des cabanes de pêcheurs et autres débris qui ne témoignaient que trop des ravages qu'elles avaient déjà fait dans le haut Forez dont les plaines ne formaient alors qu'une vaste mer.

En voyant flotter ces épaves, l'on ne pouvait s'empêcher d'admirer les beaux travaux de la solide levée qui met désormais notre ville à l'abri de nouvelles inondations.

Toutefois, au pont des Côtes, sur le canal, des infiltrations se sont produites au travers des sables apportés pour remblayer la brèche faite en 1846, et six hommes ont passé l'avant-dernière nuit à combler de pierres à chaux les trous qui menaçaient de s'agrandir.

Au pont d'Aiguilly, deux mille mètres de la route départementale ont été tellement submergés que le courrier de Charlieu n'a pu passer outre, vendredi dernier. Du reste, l'administration des ponts-et-chaussées avait pris toutes ses précautions, et elle a immédiatement envoyé un de ses intelligents conducteurs, le sieur Lompriez qui a organisé sur le champ un service de passage au moyen de bateaux.

Toutes les plaines qui bordent le fleuve ne forment plus qu'un lac immense, et il paraît certain qu'on ne pourra tirer aucun profit des récoltes qui les couvraient.

Cependant, au moment où nous écrivons ces lignes, les eaux de la Loire sont arrivées à une

période de décroissance bien marquée; les nuages deviennent moins menaçants; le soleil semble vouloir se montrer par intervalles, et comptant sur la véracité de ce proverbe, contemporain sans doute du vieux dicton relatif à saint Médard,

Lorsque la lune tourne en eau

Au bout de trois jours il fait beau,
nous aussi, nous chanterons avec le vieux Bé-ranger

Le beau temps reviendra,
Le beau temps reviendra.

J. RIGOLLET.

— Nous avons malheureusement à constater un accident arrivé vendredi soir près la berge du Co-teau. Un jeune enfant de cinq à six ans, le nommé François Bory, était venu jouer avec quelques petits camarades, lorsque s'étant approché trop près du bord, il a roulé du haut de la berge dans le gouffre dont les vagues bouillonnantes eurent entraîné la jeune victime avant qu'aucun spectateur n'ait eu le temps de lui porter secours. Toute tentative de sauvetage eût d'ailleurs été inutile vu l'état menaçant du fleuve.

J. R.

Le recueil des actes administratifs contient une circulaire par laquelle M. le Préfet fait connaître que jusqu'au 30 juin courant, des registres sont ouverts à la préfecture (3^{me} division), et dans les sous-préfectures de Roanne et de Saint-Etienne, pour l'inscription des aspirants aux titres d'officier de santé, de pharmacien, d'herboriste et de sage-femme, qui désireront se présenter aux examens du jury médical, dans la session de 1852.

FEUILLETON DU ROANNAIS

DU 20 JUIN 1852.

Notre ami et collaborateur, M. Charles Redouly, nous autorise à insérer la pièce suivante qui a déjà reçu une plus large publicité. En la lisant, les abonnés du ROANNAIS ne seront pas de l'avis de ces petits géomètres de village qui disent que l'étude des mathématiques est incompatible avec le culte de la poésie.

Honneur aux grands talents ! Gloire au profond penseur
Qui porte sur son front le sceau du Créateur !
Dans l'espace et le temps atome imperceptible,
L'homme est près de franchir les bornes du possible.
A l'œuvre qui jaillit de son noble cerveau,
On sent qu'il est conduit par un divin flambeau.
Dieu donne à ses élus, dans sa munificence,
L'ombre de sa lumière, un grain de sa puissance.

Poète, historien, sculpteur, musicien,
Philosophe, érudit, mathématicien

Travaillent pleins d'ardeur aux champs de la pensée :
Debout sur le sillon et la tête penchée,
En silence, chacun l'arrose de sueurs.
Respect, honneur et gloire à ces grands laboureurs !
Quand je vais leur tresser une simple couronne,
A ces vers sans apprêt que le lecteur pardonne !

L'historien des temps sonde les profondeurs,
Et des peuples éteints raconte les malheurs.
Il mesure d'en haut la carrière accomplie ;
Sans cesse il agrandit l'horizon de la vie.
Il dicte à l'avenir les leçons du passé :
La haine des partis, le trône renversé.....
Il sauve de l'oubli, récompense ou châtie ;
Mais l'histoire n'est rien sans la philosophie.

L'élève de Platon, de connaître envieux,
Cherche des purs esprits le soleil radieux.
De la métaphysique il franchit la barrière
Pour éclairer son âme à l'auguste lumière ;
Fidèle à la raison et soldat plein d'ardeur,
Il combat pour ses droits et détrône l'erreur.
Socrate, pour sa foi, but la ciguë amère,
Des vérités du ciel sa grande âme était fière :
C'est lui qui du vrai Dieu proclama l'unité
Et le dogme sacré de l'immortalité.
Reconnaissance, honneur à la philosophie !

Elle éclaire nos pas aux sentiers de la vie.
Des vulgaires humains c'est le phare immortel,
Mais ses rayons sont froids pour notre cœur mortel ;
L'austère vérité charge la poésie
De mêler à l'eau pure une douce ambrosie.

Le poète décrit et la joie et les pleurs,
Les forêts, les oiseaux, le printemps et les fleurs ;
Du ruisseau qui serpente il peint le doux murmure,
Sa voix est un écho qui redit la nature,
La guerre qui détruit, la paix et ses labeurs,
La passion qui gronde et bouillonne en nos cœurs,
Les éclats du tonnerre et la noire tempête,
Le calme au fond des bois et la joyeuse fête.

La grande voix d'Homère, en chants harmonieux,
Dit la gloire des Grecs, les héros et les dieux.
Dans de riches cités, privé de la lumière
Il mendia, dit-on, le pain de la misère ;
Pour remplir sa besace il récitait des chants
Qui nous charment encore après trois fois mille ans.
Telle fut la couronne offerte au grand génie
Père de l'Iliade et fils de l'harmonie.
On dit que des cités réclamèrent l'honneur
D'avoir donné le jour au sublime chanteur ;
D'un insolent orgueil plus d'une âme est pétrie ;
Homère ne doit rien à l'ingrate patrie !

— La procession que l'on avait annoncée pour dimanche matin, et qui avait été renvoyée au soir, n'a pu sortir à cause du mauvais temps qu'il a fait il y a huit jours. Les musiciens qui devaient assister à la cérémonie, ont prêté leur concours pour l'exécution en musique d'un salut qui a été célébré dans la même soirée. Nous espérons qu'un temps plus en harmonie avec la saison, favorisera aujourd'hui la solennité religieuse à laquelle assistera l'archevêque de Lyon, arrivé depuis deux jours dans notre ville, où il a administré samedi le sacrement de la confirmation.

— Une tentative de vol des plus audacieuses a eu lieu dans la nuit du 15 au 16 courant, chez M. Martin, directeur entreposeur des tabacs, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne : les voleurs se sont introduits dans ses bureaux, en pratiquant dans le volet avec un vilebrequin, un trou par lequel ils ont tourné l'espagnolette ; mais c'est en vain qu'ils ont fait effraction de tous les meubles pour y chercher de l'argent ; M. Martin, avec sa longue expérience de comptable, avait eu la précaution, comme tous les jours, de monter sa caisse dans sa chambre à coucher, et les voleurs en ont été pour leur peine : ils se sont retirés sans prendre même un cigare : Il paraît qu'ils n'en voulaient qu'aux écus, puisqu'ils ont dédaigné de prendre 2 fr. 92 centimes en billon qui se trouvaient dans le tiroir d'un bureau fracturé.

— Le 2 du courant, M. le Préfet de la Loire, étant en tournée de révision, a fait arrêter à Noiretable, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République, comme inculpé de contravention à la loi sur le recrutement, le nommé Auguste Maître, jeune soldat de la classe de 1851, qui s'est présenté au conseil de révision avec le pied droit mutilé. Les mutilations dont il s'agissait, suivant le docteur attaché au conseil, auraient été faites dans le but de faire exempter Auguste Maître. (J. de Montbrison.)

— Le lendemain 3, au conseil de révision séant à Boën, le nommé Jacques Pardon, s'étant présenté avec la première phalange de l'index droit coupée, a été également arrêté par ordre de M. le Préfet, et mis à la disposition de l'autorité judiciaire, pour s'être volontairement mutilé à l'effet de se faire exempter du service militaire. (J. de Montbrison.)

— Dans la nuit du samedi à dimanche dernier on a volé un ballot de déchets cotons et laine au préjudice de M. Rollin, de Saint-Vincent-de-Rheims ; ce ballot a été pris sur une voiture, remise dans une cour non fermée.

— Mercredi de la semaine dernière, la gendarmerie de Thizy a conduit à Villefranche une jeune fille inculpée d'infanticide.

— Un des jours de cette semaine, sur la route de Thizy à Roanne, un malheureux voiturier qui dor-

mait sur le brancard de sa voiture est tombé sous les roues. On l'a trouvé le lendemain presque mort.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.
Audience du 8 juin 1852.

MM. Claude Mercier, Touzet jeune, Benjamin Lasaigne, boucher, Paire fils, Jean Rodillon fils, et Philibert Souchon, pour avoir pris part au charivari que l'on faisait à un veuf, à Ville-montais.

M^{me} Geneviève Besson, coquette, pour avoir vendu du beurre hors du marché.

M. Simon Bouquet, matériaux sur la voie publique sans être éclairés pendant la nuit.

M. Nigay, propriétaire, et M. Frère aîné, pour avoir occupé des ouvriers sans cartes de sûreté.

M^{me} Benoîte Duclos, femme Granger, jet d'eau par sa fenêtre.

M. Jean-Marie Peyre, porte ouverte pendant la nuit.

M. Marc Chervin, cheval au galop.

M. Dupont, François, cabaret ouvert à une heure indue.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE.

Audience du samedi 5 juin

VOL. — Michel Bayon, âgé de 22 ans, ouvrier ébéniste, né et domicilié à Saint-Etienne.

Aujourd'hui, à l'audience, il a renouvelé des aveux, dont le jury lui avait tenu compte, en admettant en sa faveur, dans son verdict affirmatif sur toutes les questions, des circonstances atténuantes. En conséquence de cette déclaration, la Cour a condamné Michel Bayon à cinq ans d'emprisonnement.

Audience du 7 juin

MEURTRE D'UN MARI SUR SA FEMME. — L'accusé est introduit à 9 heures ; sa mise et son attitude dénotent un homme ne jouissant pas de l'exercice de toutes ses facultés. Il se nomme Montaland (Barthélemy), il est né à Saint-Genis Terre-Noire, et domicilié à La Tour-en-Jarrêt.

L'instruction qui a eu lieu, a fait connaître les circonstances suivantes :

Le 4 mars dernier, sur les 9 heures du soir, une scène affreuse jetait l'épouvante dans le petit village de l'Etra, aux environs de Saint-Etienne. Un homme parcourait en fuyant la principale rue du village, pendant que d'une maison d'assez chétive apparence, située vers l'extrémité de cette rue partaient les cris : *Au secours, notre père vient d'assassiner notre mère.* Après un instant de frayeur et d'hésitation quelques voisins hasardèrent à se rendre vers la maison. En y entrant ils apperçurent étendu sur le plancher et baignant dans son sang, le corps d'une femme qu'un jeune

homme cherchait à relever et à soutenir. Ce jeune homme était le fils de la victime, et sur son visage des traces d'égratignures assez nombreuses attestaient une lutte récente. Le corps ayant été transporté dans une chambre voisine, on put constater au-dessous du sein gauche et dans la direction du cœur une blessure large et profonde, d'où le sang jaillissait en abondance, tout secours était inutile ; la victime ne donnait plus aucun signe de vie.

Le nom du meurtrier aussitôt répété de bouche en bouche fut accueilli avec plus de terreur que de surprise. C'est qu'en effet, depuis son arrivée dans le pays, Barthélemy Montaland (c'était son nom), par son caractère violent et emporté par ses fréquents accès de fureur brutale, n'avait cessé d'inspirer que la crainte. Aussi, personne ne voulait-il se mettre à sa poursuite.

Il fut arrêté cependant, grâce au zèle et au courage de la gendarmerie ; et malgré ce que l'on disait des actes de folie que l'on avait remarqués chez l'inculpé, une instruction dut être dirigée contre lui. Dans ses premiers interrogatoires, Barthélemy montrait une parfaite conscience de la position. Il se rappelait tous les détails de sa scène sanglante qui venait d'avoir lieu. Sa malheureuse femme était enceinte de près de huit mois ; il persistait à chercher une excuse à sa conduite dans les violences dont il prétendait avoir été l'objet ; en un mot tout semblait dénoter en lui un homme, qui après avoir cédé à un transport de colère et de brutalité, commençait à envisager de sang-froid l'acte qu'il venait de commettre et à en entrevoir les terribles conséquences. Les témoins entendus dans l'information s'accordaient tous à dire que Montaland était plus méchant que fou.

Cependant, depuis son arrestation, le meurtrier n'a cessé de donner des signes non équivoques d'aliénation mentale. On a pu croire jusqu'à ce jour, que sa conduite était calculée pour se soustraire aux rigueurs de la loi ; mais aujourd'hui à l'audience, il est impossible de se méprendre, cet homme est un fou furieux.

M. Cuaz procureur de la République, qui devait porter la parole dans cette affaire, ayant en quelque sorte abandonné l'accusation, le jury a rendu un verdict négatif par suite duquel l'accusé a été acquitté.

M^e Faure, avocat, avait été chargé d'offrir la défense.

Barthélemy Montaland, par ordre de M. le procureur de la République, a été garrotté et reconduit en prison, pour être transféré, dans une maison d'aliénés.

La nature de la folie du meurtrier interdisait de le faire ranger dans la classe de plus en plus nombreuse de ces monomanes pour qui la nouvelle science physiologique veut établir un privilège d'irresponsabilité et d'impunité ; Barthélemy Montaland est un fou des plus dangereux, qui, ainsi que le reconnaissent maintenant les hommes de l'art, n'avait pas, le 4 mars, la conscience de l'acte qu'il commettait.

Esprit fort, tour à tour sage et voluptueux,
Le chantre de Tibur est un ami joyeux.
Mordant dans la satire et gracieux dans l'ode,
De nos plaisirs sa muse a composé le code.

Virgile, en ses beaux chants, sait toucher notre cœur ;
Nous croyons le goûter, lorsqu'il peint le bonheur.
Quand le pieux Énée, à la douleur en proie,
Gémit, près de Didon, sur la ruine de Troie,
Notre âme est attendrie au récit douloureux
Que lui fait, à regret, ce héros malheureux.

Racine, du théâtre est la noble sirène.
Des héros que sa muse appelle sur la scène,
Il nous fait partager les amères douleurs ;
Le tragique immortel attendrit tous les cœurs.
Les vertus qu'il nous peint ont un charme ineffable,
Il enlaidit le vice et le rend exécration.
Phèdre est pleine d'horreurs, dans son amour impur ;
Nous aimons Hippolyte avec son cœur d'azur.
Nous accueillons l'aveu de sa pudique flamme,
Et pour tant de soupirs nous maudissons l'infâme.

Les héros que Corneille a taillés dans l'airain
Portent dans la poitrine un cœur vraiment romain.
Que ce tragique est grand dans sa mâle énergie !
Voyez le vieil Horace ! A sa chère patrie
Il donne son amour, et le sang de sa race.

Camille, hélas ! ne vit que pour un Curiace.
Les lauriers de son frère allument sa fureur ;
Et ses cris aux enfers répandent la terreur.

Poète plein de sens, Boileau le satirique,
Dans ses vers bien polis nous apprend la critique.
Des règles du bon goût sévère observateur,
Dans sa froide raison il juge avec rigueur.
Il peint en vers mordants nos défauts et nos vices ;
Le poète grondeur a d'amusement caprices.

Grand esprit, de nos mœurs vif et profond censeur,
Molière sait lire au fond d'un sombre cœur ;
Il a créé Tartufe, et sa verve ironique
A tracé des portraits d'un sublime comique.
Il provoque nos ris pour mieux nous corriger,
Et toujours, lorsqu'il pique, il sait nous amuser.

Moraliste charmant, notre bon La Fontaine,
Lance ses traits malins à la nature humaine.
Eh ! qui pourrait s'en plaindre ? Il peint les animaux ;
Les grands et les petits, et les laids et les beaux.
Chacun dans le portrait qu'il nous fait d'une bête,
Reconnaît son voisin, sans se creuser la tête,
Du monde politique on voit les fins renards ;
Les raisins sont trop verts.... Arrière les cafards !

Pour rendre son poème encor plus dramatique ;
Un auteur qui sait plaire invoque la musique ;

C'est par les beaux accords qu'elle prête à l'acteur,
Qu'il grandit et s'élève au talent enchanteur.
La musique traduit en tendre symphonie
Les soupirs de notre âme, et sa belle harmonie
Sait dire la nature, avec grâce et bonheur.
Est-ce de l'Océan l'imposante fureur ?
J'entends hurler les flots, battus par la tempête.....
Non ! d'un musicien j'aperçois la trompette.

Tout s'enchaîne ici-bas, mais la grande unité
Ne se montre qu'à Dieu dans sa simplicité.
L'union des beaux arts fait leur magnificence ;
Du glorieux faisceau proclamons la puissance.
Du noble Phidias saluons le ciseau ;
Du divin Raphaël admirons le pinceau.....
Que j'aime des neuf sœurs la touchante harmonie !
Elles donnent leurs soins à l'homme de génie ;
Elles ceignent son front de lauriers toujours verts,
Et célèbrent sa gloire en de divins concerts.

Plus d'un vieux monument, fils de l'architecture,
Doit à d'illustres noms sa magique parure ;
Par l'éternel Vandale ils seront renversés,
Vénérons leurs débris par les arts amassés.

L'astronome inspiré découvre un nouveau monde,
Et calcule son cours sous la voûte profonde ;
Appliquant l'analyse à la loi de Newton,

Audience du mardi 8 juin.

Vol. — Antoine Crosier, âgé de 40 ans, journalier, né à Saint-Romain-en-Jarrêt, sans domicile fixe, déclaré coupable sur toutes les questions, a été condamné à 5 ans de travaux forcés.

Vol. — Etienne Renaudot, âgé de 26 ans, né à Issoire (Puy-de-Dôme),

Et Vincent Sarrazin, âgé de 27 ans, né à Montluçon (Haute-Loire), cabaretier à Saint-Etienne; Déclarés non coupables, ont été acquittés.

— On lit dans l'Industrie de Saint-Etienne.

Dimanche, pendant que la procession de l'église; Saint-Etienne s'arrêtait devant le reposoir élevé sur la place Roannelle, un homme d'un certain âge, habitant le quartier Polignais, et que l'on dit atteint d'aliénation mentale, a lancé une pierre contre le prêtre qui portait l'ostensoir, mais heureusement ne l'a pas atteint.

Cet individu qui a été immédiatement arrêté et conduit au violon, n'a opposé aucune résistance aux agents chargés de ce soin.

CHRONIQUE UNIVERSELLE.

— Les nouvelles de Cette et de Montpellier, annoncent que de violent orages ont fait déborder les rivières du Lez et de la Mosson, et occasionné de grandes pertes. Des maisons, des magasins ont été emportés, ainsi qu'un établissement de bains. Des ponts ont été enlevés. Le Lez a crû de 5 mètres en quelques heures; on n'a pas vu pareil débordement depuis 1810.

A Cette, un douanier et un marin génois ont été tués par la foudre.

Les routes sont devenues impraticables, et le remblai du chemin de fer de Cette à Montpellier a été coupé sur une longueur d'environ 30 mètres.

Les nouvelles de Nîmes ne sont pas moins désastreuses. La Vidourle a débordé, le Gardon était menaçant.

Les autres rivières du Bas-Languedoc, la Lavèze et ses affluents, le Valôtre, le Vistre, l'Hérault ont aussi débordé et ravagé les campagnes qu'elles arrosent.

Les environs de Montauban ont également beaucoup souffert d'un orage qui a éclaté le 10 juin. Les vignes ont été cruellement ravagées.

Le Lot a inondé la plaine de Cahors : à la date du 10 les eaux entraînaient des poutres, des meubles et des animaux.

VARIÉTÉS.

DE L'EXPOSITION DE PEINTURE EN 1852

Monsieur,

J'aurais désiré vous adresser un compte rendu

Il parvient à fixer avec précision,
A quelle heure commence et finit une éclipse,
L'instant où la planète achève son ellipse.
Du soleil il connaît le poids et la grandeur,
Et des globes du ciel le nombre et la couleur.

Le chimiste des corps découvre la structure,
Et de leurs éléments recherche la nature.
Par la pile Volta détruit l'affinité,
Aux atomes captifs il rend la liberté.
Deux métaux en contact, par un pouvoir magique,
Produisent, ô mystère ! un courant électrique.

Notre immortel Papin invente la vapeur,
De la grande industrie admirable moteur....
Écoutez : les soubresauts de la locomotive
Annoncent dans ses flancs la lutte la plus vive;
La foule accourt, se presse, envahit le convoi
Que la vapeur soumet à sa sévère loi.
Voyez des lourds wagons s'élancer la phalange,
Voyageurs imprudents, priez votre bon ange !
De mille compagnons j'ai recueilli les cris,
Et de cent corps humains j'ai compté les débris.
En dévorant l'espace on expose sa vie;
Mais comment résister à cette noble envie ?
Les peuples vont s'unir par un lien de fer;
La saine humanité peut conjurer l'enfer.

complet; j'ai craint qu'il n'offrit point un intérêt assez vif, à cause, surtout, du peu d'importance individuelle des œuvres que l'exposition renferme. D'abord, les talents les plus en renom sont absents ou à peine représentés : Serait-ce, comme on le répète chaque année, une protestation contre les tendances du jury ? ce thème est tellement usé que nul désormais n'y prend garde; d'ailleurs, les aigles de la ligne et du style avaient-il ce prétexte, lorsqu'ils se sont successivement retirés sous la tente, se demandant, Achille au petit pied, ce que le monde deviendrait, eux partis ? Quand aux coloristes jamais jury ni public ne leur furent aussi bienveillants ? N'y aurait-il donc de place au soleil que pour leur coterie, ou bien la Silhouette de l'Institut qu'ils voient poindre à l'horizon, suffit-elle pour rendre impuissant ?

Il y a dans tout cela une tactique facile à comprendre : on évite la comparaison avec les nouveaux venus, comparaison souvent désastreuse; et l'on espère que le public, allant comme Robin dessus la foi d'autrui, se maintiendra dans un béat enthousiasme pour les réputations qu'un moment de vogue a mises au jour. Grave erreur ! La foule est femme et veut qu'on s'occupe d'elle; l'émotion passée, elle ne demande pas mieux que d'oublier. Le héros qui néglige sa maîtresse sera remplacé par un malotru; que si celui-ci s'avise de prendre les mêmes allures, on ne saurait répondre de rien.

La supposition la plus bienveillante que l'on doive à ceux qui s'abstiennent, c'est qu'ils n'ont rien produit; ont-ils produit, c'est que leur œuvre ne supporte pas la critique. Quand de pareilles bourrasques prennent une réputation par le flanc, le naufrage n'est pas loin : alors sauve qui peut. Les plus sages font leur testament.

D'autres, en se présentant, obéissent à une meilleure pensée; disons à leur louange qu'ils ont presque tous des pages plus brillantes, soit aux expositions précédentes, soit ailleurs. Est-ce à dire que le salon de 1852 ne mérite pas l'examen ? Non, certes; car, à part les pauvretés de quelques malheureux académiciens, l'art y présente cette *aurea mediocritas*, objet des vœux du poète; en outre; il s'engage franchement dans la bonne voie, qui est le réalisme.

Veillez, je vous prie, ne pas me condamner sur ce seul mot; il demanderait des explications plus longues que je ne puis les donner aujourd'hui. Il vous suffira de savoir que je ne préconise ni le laid, ni le mauvais, et que c'est dans la sphère du beau, que j'entends seulement la recherche et l'expression de la vérité et de la réalité.

Cette tendance rencontre de l'opposition; on trouve encore çà et là quelques platitudes calquées sur les vieux canevas de l'école, des peintures qui rendent l'objet à représenter, comme la harangue d'un élève de troisième rappelle l'éloquence des Gracques; n'y a-t-il pas trop de solécismes ? Ah bonne heure : un prix de thème et que tout soit dit.

D'un autre côté, un jeune homme de talent,

Sans craindre le danger l'homme franchit l'espace.
Sans qu'on puisse jamais de ses pas voir la trace.
L'unique aile d'Icare est un pesant ballon,
Il chevauche dans l'air et rit de l'aiglon;
Bientôt nous le verrons diriger sa nacelle,
Et dérouter le vent à son désir rebelle.

Pour calmer les terreurs Franklin se fait enfant;
Il désarme la foudre avec un cerf-volant.
L'homme ordonne et soudain la brillante étincelle
Jusqu'au delà des mers va dire la nouvelle;
Le tonnerre obéit au glorieux vainqueur.
Et l'éclair, à sa voix, suit le fil conducteur.

L'humanité grandit dans sa marche rapide,
Des lois de la nature on voit qu'elle est avide.

Le minéral formé par aggrégation
Explique des terrains la constitution;
Des animaux perdus les antiques fossiles
Sont mêlés dans le sol aux substances utiles;
On trouve dans ses flancs le diamant qui luit,
Et le plomb meurtrier, et l'argent qui séduit....

Le chêne séculaire et l'humble violette,
Les fruits de nos jardins et la rose coquette
Se partagent le suc du même nourricier.
Botaniste ! tu peux composer ton herbier

qui se trompe en croyant avoir inventé quelque chose, se jette dans l'excès opposé; sous prétexte de réalisme, il choisit des saisons vulgaires, les traite dans un ton analogue, fait des vaches que les uns prennent pour des chiens, les autres pour des moutons, et viole les lois les plus simples de la perspective.

La vérité et la réalité ne sont dans aucun système, mais bien dans la reproduction exacte et intelligente de la nature.

J'admets la tradition, et l'étude des maîtres : la première épargne de longues recherches; la seconde démontre le parti que l'on peut tirer d'une situation donnée; mais si l'on se courbe servilement sous les pratiques de l'école, quelle que soit cette dernière, classique ou romantique, puriste ou coloriste, on abdique toute idée pour n'arriver qu'à la fiction, au convenu, au faux.

J'estime infiniment l'indépendance de la pensée, mais je n'y vois qu'une affectation puérile. Lorsque la manifestation n'en est pas fondée sur un besoin en même temps que sur la réalité.

L'adoption d'un genre dans les arts et quelque chose d'analogue au choix d'un état dans la vie : le caractère et l'éducation y prédisposent, mais les circonstances la déterminent. Aujourd'hui la mythologie est bannie, la peinture religieuse réservée aux édifices sacrés, la peinture historique aux monuments; en revanche, les tableaux d'intérieur et de chevalet, les animaux, la statuette et surtout le paysage, ont pris une grande vogue. Qu'est-ce à dire ? que le sentiment public repousse la fiction et force les artistes à entrer dans la voie de la vérité et de la réalité.

Le choix du sujet et l'intention sont soumis aux mêmes règles. Nymphes, tritons, satyres, divinités aquatiques et bocagères, amour grimaciers, bergères au cotillon de satin, adieu ! nous garderons de vous un charmant souvenir, et vous vivrez par la pensée. Mais arrière, héros en perruque, guerriers vêtus d'un fourreau de sabre, fades allégories, bachelettes insipides, chevaliers armés de carton : Qu'on nous ôte ces vilains magots !

Le style, Dieu merci, ne sera plus cette gaine banale s'adaptant à toutes les lames. Les traditions s'en vont, dit-on. A vrai dire, y a-t-il un bien grand mal à ce que l'on ne dessine pas comme M. tel ou tel autre de l'Institut ? Peut-être arrivera-t-on ainsi à étudier l'anatomie et le modelé dans le livre de Dieu !

Quant aux procédés, le progrès est évident; assurément nous sommes encore bien au-dessous des Vénitiens ou des Espagnols; mais qu'on se reporte seulement à vingt-cinq ans. Quelle amélioration depuis !

Encore quelques pas dans cette voie et le génie ne tardera pas à se manifester, le talent à produire; car l'un et l'autre, existant toujours à l'état latent, n'attendent que l'occasion pour se montrer. Voilà ce que nous fait penser l'Exposition actuelle; elle

Et dépouiller la fleur de sa riche parure;
Le soleil au printemps rajeunit la nature,
Et sur la tige en deuil sa féconde chaleur
Ramène le bourgeon et la feuille et la fleur.

Par de constants efforts la physiologie
A la loupe poursuit les secrets de la vie;
De l'atome vivant au roi des animaux,
De son sang chaque espèce enrichit ses travaux.
Pendant qu'elle détruit pour sonder le mystère,
L'artisan, à l'envi, travaille pour sa mère.
Il est pour la patrie un bouclier vivant,
Et prodigue en bon fils ses sueurs et son sang.
C'est par lui qu'elle est libre et qu'elle est embellie;
Pour elle il fait deux parts de sa modeste vie:
C'est lui qui la défend, c'est lui qui la nourrit.
Ah ! quand je vois l'épi que le soleil mûrit,
Je pense au laboureur, et du céleste Père,
J'aime à dire, en mon cœur, la sublime prière.

Nous passons ici-bas, mais Dieu dans sa bonté
A créé ses enfants pour l'immortalité.
Je vois partout l'esprit régner sur la matière
Et l'univers des corps conserve la poussière.

De mon âme, mon Dieu ! faites-vous moins de cas ?
La raison me répond que l'âme ne meurt pas.
Libre par le trépas, elle s'envole et prie;
A-t-elle mérité la céleste patrie ?.....

G. REDOULY,

promet beaucoup, espérons qu'elle tiendra sa parole.

Je me suis rigoureusement abstenu du nom propre; mais vous savez, Monsieur, que je sais trop bien mon Rivarol pour me permettre une pareille incongruité ailleurs que dans une causerie familière. La distribution des récompenses aux exposants m'offrira l'occasion d'une éclatante revanche.

Alphonse CASTAING.

Le Gérant, SAUZON.

MERCURIALES DES MARCHÉS.

ROANNE. — 18 juin 1852.

Le double décalitre.			
Froment, 1 ^{re} qualité.	3 40	Orge.	1 75
— 2 ^e id.	3 10	Fèves.	2 60
Seigle, 1 ^{re} qualité.	2 35	Haricots blancs.	3 00
— 2 ^e id.	2 10	Haricots de couleur.	2 25

ANNONCES JUDICIAIRES

Etude de M^e MAGNIEN, avoué à Roanne.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, de divers IMMEUBLES,

Situés à Chandon.

Adjudication en l'audience publique des criées du Tribunal civil de Roanne, du mardi 13 juillet 1852

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Article premier.

Une maison située au lieu des Pins, sur le chemin tendant de l'ancien chemin de Cours au bourg de Chandon, construite en pierres, chaux et pisé, couverte à tuiles creuses, avec un petit pavillon au soir, couvert à tuiles plates, cour au-devant, se composant de maison d'habitation ayant rez-de-chaussée et premier étage, grange, écurie, le tout ne formant qu'un seul corps de bâtiments, moins le pavillon ou fournier qui en est détaché prenant ses entrées et jours en midi du côté de matin, le tout confiné : en midi, par la cour et le chemin dont il a été parlé; de matin, par pré ayant appartenu au saisi; de soir, terre à Pralus; lesdits bâtiments ayant une contenance de deux ares, cinquante centiares.

Article 2.

Un pré appelé Pré-de-la-Maison, situé au lieu dit Moulin-Bonnefond, de la contenance de treize ares trente centiares environ, portant le numéro 451 du plan cadastral.

Article 3.

Une terre située au lieu dit Pré-de-la-Maison, de la contenance de trente-trois ares quatre-vingts centiares environ, inscrit sous le numéro 454, section B.

Article 4.

Une pâture située au lieu dit Terre-de-la-Chassée, de la contenance de vingt-cinq ares quatre-vingts centiares environ, inscrite sous le numéro 496, même section.

Article cinquième.

Une autre petite pâture, sise au même territoire, de la contenance de douze ares quatre-vingt-dix centiares environ, inscrite sous le numéro 496, même section.

Tous ces immeubles sont situés sur la commune de Chandon, canton de Charlieu, arrondissement de Roanne, département de la Loire;

L'article premier forme l'article soixante-trois, l'article second forme l'article vingt-quatre, l'article troisième forme l'article trente-un, l'article quatrième forme l'article trente-deux, et l'article cinquième forme l'article trente-trois, du procès verbal de saisie ci-après.

Ils ont été saisis avec d'autres immeubles, suivant procès-verbal de l'huissier Chartier, de Charlieu, en date des dix, douze, treize et qua-

torze février mil huit cent quarante-neuf, dûment, visé et enregistré, et dénoncé par exploit du même huissier du vingt-six du même mois, et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne le trois mars suivant, volumes 62 et 63 numéro 39;

A la requête de Monsieur Jean-François-Régis Montcorger, propriétaire, demeurant à Chandon, ayant constitué pour avoué M^e MARCHAND; Au préjudice de Pierre-Marie Montcorger, propriétaire cultivateur, demeurant alors au lieu des Plans, et actuellement au lieu des Pins, commune de Chandon.

Sur cette saisie, la procédure fut suivie jusqu'à la publication du cahier des charges, qui eut lieu le vingt-quatre avril suivant:

Le cinq mai de la même année, la partie saisie forma opposition aux poursuites dirigées contre elle, et la poursuite resta suspendue.

Suivant autre procès-verbal, du même huissier Chartier, des trente et trente-un mai, premier et deux juin de la même année, dûment enregistré, visé et transcrit, les sieurs Grégoire, Pierre-Marie et Jean-François-Régis Montcorger, tous trois propriétaires, demeurant à Chandon, ayant constitué pour avoué M^e Dechastelus, ont fait pratiquer une nouvelle saisie au préjudice dudit sieur Pierre-Marie Montcorger, comprenant des immeubles omis dans la première.

Ces deux saisies, arrivées au même degré, il fut rendu à la date du quatorze août mil huit cent quarante-neuf, par le Tribunal civil de Roanne, un jugement déboutant le sieur Montcorger de son opposition à la première saisie, prononçant la jonction des deux saisies, et fixant l'adjudication sur le tout au mardi neuf octobre suivant.

Il fut rendu ce jour-là un jugement qui ajourna l'adjudication au onze décembre suivant; ce jour-là tous les immeubles saisis, à l'exception de ceux qui sont ci-dessus désignés, et qui composent le quatrième lot, furent adjugés; quant à ceux-ci, l'adjudication en fut ajournée indéfiniment.

Sur la demande en subrogation de M. Antoine Vauris, coiffeur, demeurant à Lyon, Port-du-Roi, créancier du saisi, le Tribunal civil de Roanne a rendu, à la date du dix-huit mai mil huit cent cinquante-deux, un jugement ordonnant la reprise des poursuites, fixant l'adjudication à l'audience des criées du mardi treize juillet suivant, et ordonnant que cette adjudication serait poursuivie et annoncée conformément à la loi, à la diligence desdits sieurs Grégoire, Pierre-Marie et Jean-François-Régis Montcorger, ou à celle dudit sieur Vauris, faute par eux d'avoir fait apposer les affiches, le neuf juin mil huit cent cinquante-deux.

En conséquence, l'adjudication des immeubles sus-désignés, et composant le quatrième des lots indiqués au cahier des charges et aux placards apposés avant l'adjudication des autres lots, aura lieu à la diligence du sieur Vauris, à l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, du treize juillet mil huit cent cinquante-deux, qui se tiendra en l'auditoire ordinaire publiquement, de neuf heures du matin à midi.

Les enchères seront ouvertes sur la somme de mille francs, montant de la mise à prix, ci. 1000 fr.

M^e François MAGNIEN, avoué près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant, est constitué et continuera d'occuper pour le sieur Vauris, poursuivant.

Pour extrait certifié sincère:

Signé MAGNIEN.

Etude de M^e BOUSSAND, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

Pardevant le Tribunal civil de Roanne,

EN QUATRE LOTS SÉPARÉS SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE, d'une

MAISON

et d'une partie d'une autre Maison

Sises à Charlieu,

d'une VIGNE, sise à St-Nizier-sous-Charlieu

(Loire), et d'une VIGNE sise à Fleury-la-Montagne (Saône-et-Loire).

Adjudication au 13 juillet 1852.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE.

Telle qu'elle est insérée au cahier des charges.

Article premier.

Une maison située à Charlieu, comportant au rez-de-chaussée, une cuisine servant aussi au débit de pain, four et boulangerie; elle se confiné: du matin, par la place Saint-Philibert; de midi, par la maison Brosselard; de soir, par maison à veuve Millet; et de nord, par la rue Grenette.

Article deuxième.

Une partie d'une maison appelée maison Forest, située à Charlieu, derrière l'ancienne Grenette, confinée: de matin et midi, par la petite rue Grenette; de soir, par une petite place; et de nord, par bâtiments aux héritiers Despierre, et à Thévenet, Ginet ou héritiers;

La partie mise en vente est à prendre en matin et se compose d'un appartement servant de cuisine, d'une petite cave qui prend son entrée par la petite rue Grenette, du dessus de ces deux appartements, du dessus d'une autre cave réservée et d'une petite cave sous l'escalier.

Article troisième.

Une vigne, dite de Morland, située à Saint-Nizier-sous-Charlieu; ayant une superficie de seize ares cinquante centiares, joignant: au matin, un chemin public; au midi, la vigne à Demont; au soir, le pré appartenant à Monsieur Boulard; et de nord, la vigne à Joliet;

Article quatrième.

Une autre vigne dite de Fongrain, située à Fleury-la-Montagne, ayant une superficie de onze ares quarante centiares; elle joint: au matin, la vigne à Chenat; au midi, un pré à Roux; au soir, une vigne appartenant à Fongy; et au nord, une vigne appartenant au sieur Aubert.

La vente de ces immeubles a été ordonnée suivant jugement rendu par le tribunal civil de Roanne, le quatre mai mil huit cent cinquante-deux;

Entre les mariés Nicolas Matray et Claudine Benoit, propriétaires, demeurant en la commune de Saint-Denis-de-Cabannes, demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Jean-Marie-Honoré-Napoléon BOUSSAND, exerçant en cette qualité près ledit tribunal, demeurant à Roanne;

Et 1^o Antoinette Buttet, veuve de Claude Millet, propriétaire, demeurant à Charlieu; 2^o les mariés Etienne Chenard et Marie Millet, propriétaires, demeurant aussi à Charlieu, en leurs noms et comme administrateurs des personnes et biens de leurs enfants mineurs, défendeurs, ayant pour avoué constitué M^e Etienne MARCHAND, exerçant en cette qualité près le même tribunal, demeurant à Roanne;

La vente aura lieu en quatre lots, chaque article composant un lot.

Les enchères seront ouvertes sur les mises à prix suivantes:

Article premier, cinq mille cent francs, ci. 5,100 fr.
Article deuxième, huit cents francs, ci. 800 fr.
Article troisième, trois cent cinquante francs, ci. 350 fr.
Article quatrième, quatre cent cinquante francs, ci. 450 fr.

Total des mises à prix, ci. 6,700 fr.

Il n'y aura pas d'enchères générales.

L'adjudication sera tranchée en l'audience publique des criées du tribunal civil séant à Roanne, devant Monsieur le président de ce tribunal, le mardi treize juillet prochain, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Pour plus amples renseignements, voir le cahier des charges de la vente qui est déposé au Greffe, ou s'adresser à l'avoué des poursuivants, qui a gardé copie dudit cahier des charges.

Pour extrait:

BOUSSAND.

Roanne, Imprimerie de SAUZON, rue Nationale, 70.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur
éditeur, Roanne, le 22 juil 1852